

SOMMAIRE

- **ÉDITO :** *Quelle politique publique pour les alpages vaudois ?*
- *Montée à l'alpage et Covid-19.*
- *Un support attractif pour lutter contre les plantes à problèmes dans les Alpes.*
- **INFO FLASH :** *Lutte contre les chardons, essais en cours.*
- **TECHNIQUE :** *Lutte contre le séneçon Jacobée : une action à prendre au sérieux !*
- **ACTUALITÉ :** *Projet de développement régional agricole (PDRA) Pays-d'En-haut authentique.*
- **ACTUALITÉ :** *Urgent : cherche main-d'œuvre pour mon alpage !*
- **PROTECTION DES TROUPEAUX :** *Renforcement de l'information.*
- **FORMATION :** *9^e Journée des alpages du Jura vaudois (JAJV).*
- **AGENDA :** *Juillet à novembre 2020.*

Gest'Alpe

Quelle politique publique pour les alpages vaudois ?

L'économie alpestre joue un rôle fondamental dans l'agriculture de notre pays. Avec plus de 500'000 ha d'estivage et 300'000 pâquiers normaux, elle est un pilier de notre approvisionnement alimentaire. Elle offre des prestations à d'autres secteurs économiques, notamment le tourisme, par l'entretien de paysages ouverts. Son rôle identitaire et culturel fait également que nous sommes très nombreux, en dehors du cercle des exploitants, à défendre et promouvoir ce patrimoine.

Cet attachement ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur le rôle de l'Etat et de sa politique de soutien de l'économie alpestre : quels sont les problèmes et comment les résoudre ? Les exploitations d'estivage ont ceci de particulier que 80% des alpages en Suisse sont la propriété de collectivités. Nous sommes donc en présence d'une action publique à trois niveaux : communal, cantonal et fédéral.

Au niveau fédéral, la politique publique consiste à préserver les bases de cette production agricole. Plus de 2'400 ha de pâturage disparaissent chaque année, embroussaillés ou regagnés par la forêt. Les causes de ce phénomène sont multiples, à savoir une charge en bétail insuffisante, le manque de rentabilité, les difficultés d'accès, la modification des structures des exploitations agricoles de plaine, les progrès de l'élevage, l'approvisionnement en eau ou le manque de personnel pour ne citer que les principales. La Confédération a déployé trois instruments qui visent à modifier les comportements des agriculteurs en les incitant à poursuivre, voire à développer l'utilisation des estivages : les contributions de mise à l'alpage et d'estivage, le soutien aux améliorations foncières ainsi qu'un volet formation et recherche. Ce soutien est périodiquement revu à la hausse. Malgré ce dispositif, la forêt continue à progresser...

Outre la mise en œuvre des mesures fédérales et le cofinancement des mesures structurelles avec les communes, quels sont les problèmes de politique publique qu'il faut résoudre à l'échelon cantonal et comment les résoudre ? Voilà les questions auxquelles j'aimerais

répondre avec vous, les partenaires et organisations de l'économie alpestre de notre canton. Je souhaite donc passer en revue tous les soutiens cantonaux destinés à l'économie alpestre pour savoir s'ils sont toujours adaptés à résoudre les problèmes de politique publique que nous allons définir ensemble. Mon vœu, en tant que nouveau président de Gest'Alpe, est de soutenir de la manière la plus efficace possible et dans le respect du cadre légal l'économie alpestre vaudoise.

*Frédéric Brand, directeur de l'agriculture,
de la viticulture et des améliorations foncières,
président de Gest'Alpe*

Montée à l'alpage et Covid-19

Actuellement il n'existe pas de restrictions sur le mouvement des animaux. A condition que les mesures de l'OFSP soient respectées (p. ex. : la distanciation sociale de 2 mètres), la montée en alpage est donc actuellement possible. La montée à l'alpage doit se dérouler sans public. Il y a lieu de veiller à ce qu'il ne se forme pas un attroupement de badauds pendant la montée à l'alpage.

Infos sur : <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/produktions-sicherheit/neuescoronavirus.html>

Un support pour lutter contre les plantes à problèmes dans les Alpes

DigiPlanAlp est un projet commun sur le thème des « plantes à problèmes dans les Alpes » entre Agridea, FiBL, Agroscope et Büro Alpe. Sur mandat de l'OFAG, les connaissances pratiques et théoriques existantes sur le traitement des plantes à problèmes dans les pâturages d'estivage sont traitées et numérisées. Les contenus sont diffusés et mis à jour sur ce site, par le biais de courts métrages sur youtube et de l'Agridea-App pour le Smartphone.

www.patura-alpina.ch

INFO FLASH: Lutte contre les chardons, essais en cours.

Depuis le printemps 2019, Proconseil collabore avec la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) pour un essai de lutte contre le chardon des champs (*circium arvense*) en région d'estivage. Le but de l'essai est d'évaluer l'efficacité de différentes méthodes de traitement contre cet adventice. Deux sites ont été mis en place (Alpes et Jura vaudois). Les techniques évaluées sont l'arrachage, la fauche,



le chlorate de soude, le sel et deux herbicides (Picobello et Duplosan). En ce qui concerne la fauche et l'arrachage les cycles lunaires ont également été considérés ; soit « lune montante » et « lune descendante ». En effet, ces deux phases auraient une incidence sur le flux de la sève dans les végétaux : quand la lune est montante, la tendance de la sève serait plutôt de monter dans les organes aériens, stimulant ainsi la croissance. Au contraire, en lune descendante, le flux se dirigerait plutôt en direction des racines, favorisant la mise en réserve.

En 2019 deux comptages ont été faits sur une cinquantaine de parcelles de 25 m² et un troisième comptage est prévu pour la saison 2020. Les premiers résultats suivront en automne.

Groupe estivage de Proconseil

TECHNIQUE - Lutte contre le séneçon Jacobée : une action à prendre au sérieux !

Le séneçon Jacobée poursuit son extension sur les alpages. Apparu dans le massif jurassien il y a près de trente ans, cette plante est de plus en plus présente également dans les Alpes.

Une plante bisannuelle vivace

Plus de 37 espèces de séneçons font partie de la flore helvétique. Parmi elles, le séneçon jacobée est en expansion au point de devenir une menace importante sur certains pâturages.

La plante est bisannuelle à vivace de 40 cm à 1 m. La première année elle forme une rosette volumineuse. La deuxième année, elle monte en tige et fleurit entre mi-juin et mi-août. Lorsque la plante est coupée avant floraison, elle produit des rejets au niveau du collet et devient ainsi une plante vivace.

Le danger : sa haute toxicité

Toxique pour le bétail car contenant un alcaloïde qui provoque des lésions au foie, le séneçon Jacobée n'est pas consommé à la pâture, pour autant que l'offre en fourrage soit suffisante.

La toxicité de la plante ne disparaît pas avec le séchage ou l'ensilage du fourrage. Danger réel d'ingestion car tri du fourrage difficile par le bétail. Bovins et chevaux sont plus sensibles que le menu bétail. Les adultes sont moins sensibles



© Christian Fischer wikimedia.org

que les jeunes animaux qui ne possèdent pas encore la faculté de sélectionner les herbages.

Stratégie de lutte

Le séneçon Jacobée se reproduit grâce aux graines qui peuvent être disséminées sur de grandes distances. Il s'installe avant tout dans des pâturages abîmés avec un gazon lacunaire.

La stratégie de lutte se définit sur trois axes (Fiche technique ADCF 6.4.5.1):

- 1. Maintenir un gazon dense** pour empêcher les graines de trouver des espaces propices à leur germination. Actions: sursemis ou ressemis naturel si formation de trous dans le pâturage, éviter une trop forte charge ponctuelle en bétail.
- 2. Empêcher la production de graines** pour éviter de constituer un stock grainier et limiter

Efficacité de quelques produits phytosanitaires de lutte contre le séneçon Jacobée

	Ally Tabs	Lontrel	Combi fluide	Simplex*	Divopan
Matière active	Metsulfuron	Clopyralid	MCPP + 2,4-D	Aminopyralid + Fluroxypyr	MCPB
Dosage pour boille à dos	1 tabl./l** 3 tabl./10l	3 ml/l	100 ml/l** 10 ml/l	1%	
Efficacité	Bonne à moyenne	Bonne à moyenne	Bonne à moyenne	Bonne à moyenne	Inefficace
	Si lutte contre le rumex simultanée	Si lutte contre le chardon simultanée	Si lutte contre le vérâtre simultanée		

*Attention : Ne pas appliquer plus d'une fois tous les 2 ans sur la même parcelle. Peut provoquer somnolences et vertiges.

** Dosage pour application à la mèche.

la propagation. Actions : dans l'urgence fauche des refus.

3. Eliminer les plantes en place

- a) La plante fauchée n'est pas éliminée, mais devient vivace
- b) L'arrachage manuel est relativement facile et doit être un réflexe dès présence de la plante.

c) Traitement plante par plante en cas de forte infestation. Application au stade rosette ou au début montaison

d) Interventions ultérieures nécessaires car rapide recolonisation si réserves de graines dans le sol.

Jean-François Dupertuis, Proconseil Sàrl

ACTUALITÉ - Projet de développement régional agricole (PDRA) Pays-d'Enhaut authentique.

Avec le soutien de Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme, des communes et du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, des agriculteurs de Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont ont déposé en 2019 une étude de projet de développement régional agricole (PDRA) « Pays-d'Enhaut authentique ». Celui-ci a pour but de développer et promouvoir les produits et services agricoles du Pays-d'Enhaut. La Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) a identifié la nécessité d'un volet complémentaire au PDRA, à savoir un volet alpages. En effet la DGAV veut encourager une mise en conformité des alpages par rapport aux exigences sanitaires (liées à la fabrication de fromage) et aux exigences de la protection des eaux (rejets de lisiers et petit lait). Elle a envoyé au printemps 2019 un courrier à l'ensemble des alpages du Pays-d'Enhaut, ainsi qu'aux producteurs du L'Étivaz AOP sur les communes voisines. 112 exploitants d'alpages ont annoncé leur volonté de se mettre en conformité, moyennant des investissements significatifs. La mise en conformité des alpages revêt une importance stratégique, du fait qu'ils sont les lieux de fabrication du L'Étivaz AOP, constituant ainsi un maillon essentiel de la chaîne de valeur ajoutée de l'agriculture des Alpes vaudoises.

Des entretiens individuels avec les propriétaires et exploitants de 87 alpages ont ensuite été organisés avec les mandataires afin d'établir un dossier préliminaire résumant les travaux à entreprendre dans les chalets d'alpages. Il en est ressorti que les travaux sur ces chalets concernent principalement



la réfection des fonds des écuries, la réfection des locaux de fabrication de fromages (tranchage), la construction ou la rénovation de fosses et de fumières et l'amélioration de l'approvisionnement en eau. Au niveau financier, le montant des investissements est variable en fonction des différents besoins en travaux dans les chalets d'alpage. Le montant des investissements par chalet d'alpage varie entre CHF4'500 et 833'000. La somme totale des investissements pour l'ensemble des chalets d'alpage qui font partie de cette étude préliminaire est estimée à environ CHF 12'000'000.

Cette analyse montre l'ampleur des défis à relever par l'économie alpestre du Pays-d'Enhaut et incitera si nécessaire les propriétaires, notamment communaux, à planifier la réalisation de ces travaux dans les prochaines années. Finalement, 8 projets annoncés créent directement de la valeur ajoutée au travers de l'agritourisme, de la vente directe, de l'augmentation de la production de fromage (souvent par regroupement) ou par la création de porcheries d'alpages. Il est recommandé d'intégrer ces projets au PDRA, car ils s'inscrivent complètement dans la stratégie fédérale de ces programmes. Dans ces cas l'instrument PDRA donne accès à des subventions supplémentaires pour la réalisation des travaux, dans les autres cas les propriétaires pourront faire appel aux instruments usuels des améliorations foncières.

*Lea Megali et François Margot
PNR Gruyère Pays-d'Enhaut*

ACTUALITÉ - Urgent : recherche main-d'œuvre pour mon alpage !

Habituellement, la main-d'œuvre est difficile à trouver sur l'alpage, mais à cause du Covid-19 la situation est encore plus problématique : les frontières sont fermées et les employés qui viennent de l'étranger doivent posséder un permis de séjour ou une attestation pour un séjour de courte durée. Ces démarches administratives doivent être réalisées très rapidement par l'exploitant. Une entrée en Suisse avec un simple contrat de travail n'est plus autorisée. Notre filiale Terremploi se tient à disposition pour vous accompagner dans la gestion administrative des employés.

La saison d'estivage est imminente, ce qui génère des angoisses. Ci-dessous quelques pistes pour ceux qui sont encore en train de chercher du personnel pour cet été ou qui en auront besoin en cas de coup dur.

La plateforme **Agrix**, mise sur pied par Proconseil en partenariat avec le journal l'Agri, l'Union Suisse des Paysans et les chambres d'agriculture romandes, réunit entre autres des offres d'emploi. On y retrouve également des annonces de personnes au chômage à cause du Covid-19 qui tiennent à donner un coup de main aux agriculteurs (Corona - Aide exceptionnelle) - **Infos sur www.agrix.ch**

Terremploi, la cellule main-d'œuvre de Prométerre, propose des prestations de placement de personnel pour les exploitations agricoles vaudoises. En fonction de la demande, Terremploi peut proposer du personnel qualifié ou non qualifié pour les différents travaux relatifs à un alpage - **Infos à terremploi@prometerre.ch ou au 021 966 99 99.**

Sur la plateforme suisse allemande « zalp.ch », spécifique à l'alpage, des annonces d'offres et de demandes d'emploi sont publiées. Une hotline, baptisée « **Alpofon** », a aussi été créée pour les exploitants d'alpage qui ont un besoin urgent de trouver du personnel - **Alpofon (hotline): 078 813 60 85, www.ig-alp.org/alpofon.html et www.zalp.ch**

La page Facebook « Bourse d'alpage et emplois pour bergers chevriers vachers » est très active. Les publications viennent surtout de France mais aussi de Suisse. Il suffit de rejoindre ce groupe pour publier et consulter des annonces d'emplois - **<https://www.facebook.com/groups/offreetdemandedemploipourbergers/>**

L'association Caritas Montagnards existe depuis plus de 40 ans. Dans les situations de détresse et pendant les mois d'été chargés, les familles peuvent obtenir de l'aide de la part de bénévoles, de manière simple et rapide. Une annonce sur leur page Facebook peut être également un bon moyen pour trouver de l'aide - **Infos au 021 311 11 14, à montagnards@caritas.ch ou sur www.montagnards.ch**

Proposé par le Groupement suisse des régions de montagne (SAB), le service appelé « Volontaires Montagne » soutient les exploitants désirant construire, rénover ou améliorer certaines infrastructures. Le projet vise à organiser des camps de volontaires pour réaliser des travaux comme la création ou la réfection de chemins pédestres, de routes de montagne, la construction ou la rénovation de bâtiments agricoles, l'installation de réseaux d'eau ou l'entretien d'alpages - **Infos auprès de Alain Peter, 079 453 85 63 ou à alain.peter@volontairesmontagne.ch**

Murielle Tinguely, conseillère agricole chez Proconseil



PROTECTION DES TROUPEAUX: Renforcement de l'information.

Compte tenu de la présence avérée du loup dans plusieurs régions du canton, et en particulier de la constitution d'une meute dans le Jura depuis 2019, la Direction générale de l'environnement (DGE) souhaite renforcer l'information et l'accompagnement des éleveurs, afin qu'ils puissent prendre des mesures de protection efficaces.

Appel à la vigilance et complément d'information directe via l'application « Proxyloup »

Une application informatique, simple d'utilisation, est mise à disposition des éleveurs qui le souhaitent. Elle permet de les informer par SMS (ou courriel) de la présence ou du passage d'un loup. Ce service fonctionne sur inscription et il est alimenté par les surveillants permanents de la faune, ce qui garantit la fiabilité des informations transmises. L'efficacité de ce service dépendra de la rapidité à laquelle seront transmises les données en cas d'événement particulier. La marche à suivre pour obtenir cette application est disponible sur le lien suivant :

<https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/dommages-causes-par-la-faune/>

Rappel des premières mesures en cas de prédation

En cas d'attaque sur votre troupeau, il y a lieu de respecter la démarche suivante afin de faciliter



l'indemnisation des animaux périés ou blessés.

- 1) Localiser la bête attaquée et la protéger sans la déplacer (couvrir avec un bâche).
- 2) Appeler immédiatement le surveillant permanent de la faune de votre région.

Les contacts utiles dans le domaine de la protection des troupeaux

En fonction des besoins, vous pouvez contacter les personnes suivantes.

Conseiller en protection des troupeaux :

Jean-François Dupertuis - Proconseil, Route des Layeux 3, 1884 Villars - Tél. 021 614 25 50
jf.dupertuis@prometerre.ch

Surveillants de la faune référents :

Alpes : Luc Jacquemettaz - Tél. 079 230 53 49
Jura : Patrick Deleury - Tél. 079 237 42 56

Conseil spécialisé en chiens de protection :

AGRIDEA, François Meyer - Coordination nationale pour la protection des troupeaux. Avenue Jordils 1, 1001 Lausanne - Tél. 021 619 44 31

*Frédéric Hofmann,
DGE-Biodiv, section chasse, pêche et surveillance*

Rappel à la vigilance aux propriétaires de chiens

Les détenteurs de chiens doivent désormais tenir leur chien en laisse dans les pâturages occupés par du bétail afin d'éviter de disperser les animaux de rente et de prévenir d'éventuels conflits avec des chiens de protection des troupeaux.

Cette règle ne s'applique pas aux chiens de conduite ou de protection de troupeaux.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit également l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet, en forêt, en lisière ainsi que sur les prairies attenantes situées en zone agricole. Le printemps et le début de l'été constituent en effet une période sensible pour la faune sauvage.

9^e Journée des alpages du Jura vaudois (JAJV).

La JAJV est une des activités importantes pour la promotion de l'économie alpestre vaudoise. Les informations transmises et présentées sont non seulement destinées aux personnes actives sur les estivages, mais également orientées pour informer le grand-public concernant l'exploitation et la vie sur les alpages de la région.

Save the date

Le **26 septembre 2020**, la 9^e édition de la JAJV se déroulera à nouveau, comme les deux éditions précédentes, en partenariat avec la fête du Vacherin Mont d'Or aux Charbonnières; événement marquant la fin de la saison d'estive !



Renouveau

La JAJV voit cette année un renouveau dans sa forme, puisqu'elle intégrera le cœur même de la fête du Vacherin. Elle se verra plus centrée et plus présente puisque vous la trouverez désormais annuellement aux Charbonnières.

Son but ne change pas

La JAJV garde pour objectif principal d'être un lieu d'échange entre les personnes actives sur les estivages de la région, le grand-public ainsi que les milieux de la vulgarisation et du conseil.

Au programme

Le stand réunira: promotion et artisanat de l'agriculture de montagne, formation et vulgarisation, compétences et activités techniques sur les alpages, animaux de la ferme ainsi qu'un met chaud et local à déguster, des Pataclettes!

Le comité d'organisation de la JAJV

AGENDA

(sous réserve de la situation liée au Covid-19)

juin-juillet

Visites d'alpages SVEA région Vevey - Lavaux - Riviera.

7 juillet

Journée herbagère ADCF-AGRIDEA: lutte contre l'emboisement à l'aide de la gestion de la pâture - Excursion technique sur l'alpage de Bovonne.

16 juillet

Course intersociétés des sociétés d'économie alpestre **ANNULÉE**

Juillet

Visite d'alpage (vulgarisation) aux CROISETTES (Famille Berney, région Vallée de Joux). Sécurité des randonneurs - responsabilité du détenteur d'animaux et protection des troupeaux contre les prédateurs. La date exacte sera publiée ultérieurement.

Août

Visite d'alpage (vulgarisation) à LA PIDOUZE (Cédric et Stéphane Roulet, région Balcon du Jura). Mauvaises herbes problématiques, protection des eaux, protection des troupeaux. La date exacte sera publiée ultérieurement.

5 - 7 août

Cours itinérant SVEA **ANNULÉ**

Juillet à sept.	Journées de découverte du Gruyère d'alpage AOP: Visite du chalet, apéro, fondue , dessert du chalet, café/thé, marché du terroir, animations.
18 juillet	Alpage du Pré de Bière, Famille Germain, Le Brassus (021 845 50 65 / germain.e@bluewin.ch)
1^{er} août	Alpage des Esserts du Lieu, Famille Rochat, Les Charbonnières (079 647 86 74 / rrochat76@hotmail.com)
8 août	Alpage des Amburnex, Famille Pittet, Le Brassus (021 845 61 95 ou 079 444 38 16 / jcm.pittet@bluewin.ch)
15 août	Alpage de la Combe Noire, Famille Hauser, Le Lieu (021 845 48 91 / hauserfa@bluewin.ch)
22 et 23 août	Alpage des Fruitières de Nyon, Familles Briggen et Berlie, St-Cergue (079 772 92 90 ou 079 467 46 06 / fruitieres.nyon@gmail.com)
22 août	Alpage de Praz-Rodet, Famille Fuchs, Le Brassus (021 845 45 94 ou 079 729 73 87 / chauderon1@bluewin.ch)
29 et 30 août	Alpage de la Baronne, Famille Prélaz, St-Cergue (079 254 94 31 ou 022 369 35 08 / mathias.prelaz@gmail.com)
5 septembre	Alpage de la Givrine, Famille Pradervand, St-Cergue (079 706 68 58 / pradergrens@pradervand.net)
	Sur réservation ! Plus d'infos sur www.terre-vaudoise.ch
22 et 23 août	Festival Franco-Suisse des Terroirs sans Frontière, à La Grand-Borne, L'Auberson. Plus d'informations sous : www.yverdonlesbainsregion.ch/fr/P8272/festival-des-terroirs-sans-frontiere
27 août	Assemblée générale du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) à Campra (TI) : www.sab.ch/fr/
26 septembre	9e Journée des alpages du Jura Vaudois, en commun avec la Fête du Vacherin Mont-d'Or aux Charbonnières/Vallée de Joux (<i>voir article page 7</i>)
26 septembre	33 ^e Désalpe de St-Cergue (www.desalpe-saint-cergue.ch)
26 septembre	Désalpe de L'Etivaz (https://etivaz-aop.ch/fr/la-desalpe.html)
16 - 18 oct.	Foire d'automne & Bourse aux sonnailles, Romainmôtier (www.yverdonlesbainsregion.ch/fr/P14882/les-sonnailles)
28 oct. - 1^{er} nov.	Salon Suisse des Goûts et Terroirs, Bulle. www.gouts-et-terroirs.ch
évtl. 4 novembre	AG de la Société Vaudoise d'économie alpestre (SVEA) à Agrilogie Grange-Verney, Moudon.
6 novembre	AG de la Société Suisse d'économie alpestre (SSEA) à Aeschi près de Spiez (BE).

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe: Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon.
Tél. 024 423 44 89 • Fax: 024 423 44 90 • E-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch